



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
30 janvier 2015

La CMP se mobilise pour le numérique de santé

L'actuelle législature est marquée, comme l'a été la précédente, par un discours volontariste de la Puissance publique. Les plans Hôpital 2012, Hôpital Numérique (PHN), Territoire de Soins Numérique (TSN), le Programme Santé Numérique (PSN), l'une des 34 priorités de la « nouvelle France industrielle » comme la relance du Dossier médical professionnel (DMP) témoignent de son ambition en matière de numérique en santé. Ambitieuses dans leurs objectifs, ces annonces ne rencontrent toutefois pas encore le succès attendu. Les groupements hospitaliers de territoire (GHT), projet phare prévu dans la future loi de santé dont le numérique constitue l'épicentre, sont quant à eux autant porteurs d'attentes que de craintes. Dans ce contexte, les 6 membres de la Commission mixte paritaire (CMP), créée en 2011, sont plus mobilisés que jamais pour faciliter la réussite de ces projets et s'assurer de leur pérennité.

En dépit de leur diversité, ces programmes nationaux présentent des similitudes et leur mise en œuvre est conditionnée par une série de dispositions préalables. Entre autres, le renforcement de l'interopérabilité des logiciels métiers et le respect des critères de sécurité, notamment pour les fonctions critiques, ainsi que des règles d'évolution des versions.

Afin d'améliorer la qualité des logiciels métiers, qu'ils concernent les professionnels de santé ou les patients, des initiatives pertinentes ont déjà vu le jour. La Charte BP6 a ainsi permis de concevoir un guide méthodologique évolutif, validé par les donneurs d'ordre et les industriels. Un projet de référentiel de qualité est également en cours d'élaboration. Pour autant, en amont de ces mécanismes, un élément fondamental fait toujours défaut : un schéma d'urbanisation digne de ce nom, indispensable pour avoir une vision panoramique et bien articulée de ces nombreux projets.

Soucieux de combler le vide dans ce domaine, les six membres de la CMP (trois fédérations hospitalières et trois représentants des industries du numérique en santé) annoncent la rédaction d'un dossier sur ce sujet, dont le résultat sera publié dans les meilleurs délais. Cette contribution viendra étayer les travaux du groupe de travail dont la constitution a été récemment demandée à l'ASIP santé pour réaliser de manière concertée et en tenant compte des réalités terrain ce volet « urbanisation » du système d'information de santé.

Plus d'informations

A propos de la FHF

Créée en 1924, la FHF représente plus de 1 000 hôpitaux et environ 3 800 établissements médico-sociaux. Véritable « maison commune des hospitaliers », la FHF s'est construite autour de valeurs partagées :

- égal accès à des soins de qualité pour tous ;
- la volonté d'innovation et d'excellence dans les soins et l'accompagnement,
- l'enseignement et la recherche ;
- la continuité de la prise en charge.

La FHF réunit en son sein des hôpitaux de tailles différentes – centres hospitaliers locaux, centres hospitaliers généraux, centres hospitaliers universitaires, établissements spécialisés en santé mentale – ainsi que des Ehpad et des établissements assurant la prise en charge du handicap. Elle défend l'autonomie des établissements hospitaliers et médico-sociaux, gage d'une adaptation intelligente aux réalités du terrain.

Elle travaille à la création d'un véritable service public de santé réunissant dans chaque territoire les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et de vie.

Pour plus d'informations : www.fhf.fr

Contact : Emmanuel Goddat, directeur du pôle communication.

Tel : 01 44 06 85 22 - e.goddat@fhf.fr

À propos de la FEHAP

La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres c'est 3 730 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 220 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

Pour plus d'informations : www.fehap.fr

Contact : Jean-Baptiste Boudin-Lestienne, Responsable de la communication

01.53.98.95.30 / 06 14 07 82 14 – jean-baptiste.boudin-lestienne@fehap.fr

A propos de la FHP

1000 cliniques et hôpitaux privés assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. 154 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et plus de 42 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 54% des interventions chirurgicales,
- près de 66 % de la chirurgie ambulatoire,
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences,
- Un accouchement sur quatre,
- Près d'un tiers des soins de suite et de réadaptation,
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques,
- 15% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).

Pour plus d'informations : www.fhp.fr

Contacts : FHP -Christine Auberton - Directrice de la Communication

christine.auberton@fhp.fr - 01 53 83 56 63 / 07 86 40 57 05

BRIDGE COMMUNICATION - Francis Temman

francis.temman@bridge-communication.com - 06 50 92 21 56

A propos de l'ASINHPA

L'Association des Structures d'Informatique Hospitalière Publiques Autonomes (ASINHPA) regroupe la très grande majorité des structures publiques qui ont pour métier en totalité ou partiellement l'édition et/ou la diffusion de logiciels, l'appui et le conseil aux établissements de santé, la formation et le suivi des systèmes d'information des établissements de santé qui en sont membres.

Les objectifs de cette association sont :

- de favoriser le rapprochement entre toutes les structures industrielles publiques présentes dans le secteur des systèmes d'information de santé et qui sont à but non lucratif,
- d'assurer la représentation de ces structures vis-à-vis des autres acteurs du domaine des systèmes d'information hospitaliers et vis-à-vis des pouvoirs publics
- de promouvoir la coopération inter hospitalière publique dans le domaine des systèmes d'information.

Elle produit, à destination de ses membres, des rapports sur des sujets comme la sécurité des systèmes d'information, l'interopérabilité ou la gouvernance des systèmes d'information. Ses experts sont présents dans la plupart des organismes de normalisation ou de réflexion sur les systèmes d'information de santé.

Plusieurs ESPIC et plus de la moitié des établissements publics de santé sont membres de l'une ou de plusieurs de ces structures.

Pour plus d'informations :

Contact : Olivier Morice-Morand – Secrétaire général

olivier.morice-morand@sib.fr – 02.99.54.75.03

A propos de LESISS

Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, créé en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises et fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour le médico-social. Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé et les Associations de patients, les nouveaux usages qui permettent une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens. Ces usages, qui s'articulent autour des technologies de l'information et de la communication, visent à faciliter la réduction de la fracture sanitaire, en constituant une composante essentielle pour l'émergence d'une filière industrielle exportatrice.

Pour plus d'informations : www.lesiss.org

Contact : Yannick Motel – Délégué général

ymotel@lesiss.org – 06 30 40 20 36

A propos de Syntec Numérique

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente 1 500 sociétés adhérentes, soit 80% du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2010 par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels.

Pour plus d'informations : www.syntec-numerique.fr

Contact : Anne-Julie Ligneau / 01 44 30 93 00 / ajligneau@syntec-numerique.fr

Relations presse / Agence Wellcom : Elise Plat – Ingrid Zémor / 01 46 34 60 60 / ep@wellcom.fr - iz@wellcom.fr